Egalitarisme et prioritarisme

Cyril Hédoin

Séminaire de spécialité "Economie normative et équité"

Master 2 – Parcours recherche 2014-15

Introduction

- Une des principales critiques adressées à l'encontre de l'utilitarisme est qu'il ignore l'idéal de l'égalité
- Une intuition morale largement répandue veut que, toutes choses par ailleurs, une alternative sociale est d'autant meilleure/préférable qu'elle est moins inégalitaire
- Cela pose plusieurs questions :
 - Comment mesure-t-on les inégalités ?
 - L'égalité est-elle prioritaire ou seulement un idéal parmi d'autres à prendre en compte dans l'évaluation des alternatives sociales ?
 - Quelles sont les raisons qui peuvent justifier de préférer une société moins inégalitaire ?
- La distinction entre égalitarisme et prioritarisme apporte des éclairages à ces trois questions

Plan

1) L'idéal de l'égalité

2) L'égalitarisme

3) Le prioritarisme

4) Egalitarisme, prioritarisme et incertitude

1. L'idéal de l'égalité

- L'égalité est un idéal (ou valeur) qui peut servir à la fois de critère et de justification pour l'évaluation et la comparaison d'alternatives sociales
- L'égalité est souvent un critère essentiel qui est sousjacent à de nombreux jugements en termes d'équité (fairness) et de justice distributive

Cependant :

- L'égalité est un idéal parmi d'autres et de nombreux jugements en termes d'équité ne lui donnent pas une priorité absolue
- Le concept d'égalité (et d'inégalité) est complexe et sujet à plusieurs définitions et interprétations

- L'utilitarisme se caractérise par son ignorance de l'idéal de l'égalité...
- ... mais quid du welfarisme ?
 - → Une doctrine welfariste (i.e. qui respecte le principe de Pareto) peut, dans une certaine mesure, prendre en compte l'idéal de l'égalité
- Complexité du concept d'égalité : plusieurs critères peuvent être utilisés pour comparer deux alternatives sociales selon l'idéal de l'égalité

Quelques critères de comparaison en termes d'égalité

- Le critère de Pigou-Dalton : un transfert T d'un individu i à un individu j et tel que le bien-être de i est supérieur au bien-être de j avant et après le transfert est toujours une amélioration du point de l'égalité
 - Ex: (10, 5, 3) > [10, 7, 1]
- Le critère d'équité de Hammond : pour deux alternatives x and y, si pour deux individus i et j, (a) $u_i(x) > u_i(y)$, (b) $u_j(y) > u_j(x)$, (c) $u_i(x) > u_i(y) > u_j(y) > u_j(x)$ et (d) la situation des autres individus est inchangée, alors y > x
 - Ex: (10, 5, 3) > E(20, 5, 2)
- **Le critère du leximin**: pour toutes paires d'alternatives x et y, $x >^E y$ ssi le niveau de bien-être de l'individu au bien-être le plus bas dans x est supérieur au niveau de bien-être de l'individu au bien-être le plus bas dans y; si les niveaux sont les mêmes, alors on compare les niveaux de bien-être des individus immédiatement supérieurs, etc.
 - $Ex: (2, 2, 1) >^{E} (10, 1, 1)$

2. L'égalitarisme

- L'égalitarisme correspond à un ensemble de doctrines et de théories morales qui accordent à l'idéal de l'égalité une importance primordiale : l'inégalité est en elle-même une caractéristique non-désirable
- Comme toute doctrine morale, l'égalitarisme peut prendre deux formes :
 - Téléologique (ou axiologique) : l'idéal de l'égalité est utilisé pour évaluer et ordonner les alternatives sociales
 - Déontologique : l'idéal de l'égalité permet de déterminer les alternatives sociales dont le choix est éthiquement autorisé
- L'égalitarisme se caractérise par la nature comparative/relationnelle de l'évaluation d'une alternative sociale, i.e. le niveau de bien-être des membres de la population les uns par rapports aux autres est moralement important

- On peut distinguer différentes formes d'égalitarismes en fonction des axiomes qui les définissent
 - Egalitarisme radical
 - Egalitarisme parétien fort
 - Egalitarisme parétien faible
 - Utilitarisme quasi-égalitariste

L'égalitarisme radical

- L'égalitarisme absolu accorde une priorité absolue au principe de l'égalité
- L'évaluation des alternatives sociales est exclusivement déterminée par la valeur comparée sur le plan de l'égalité
- L'égalitarisme se caractérise par son rejet du principe de Pareto \(\rightarrow\) « Levelling down objection »
 - Ex : entre deux alternatives A = (1, 100) et B = (1, 2),
 l'égalitarisme radical préfère B quelque soit la mesure de l'inégalité retenue

L'égalitarisme parétien fort

- L'EPFo respecte les axiomes suivants :
 - Principe de Pareto
 - Principe de Pigou-Dalton
 - Principe du leximin
 - Principe de séparabilité
- L'EPFo est compatible avec le welfarisme...
- ... mais donne la priorité à l'individu au niveau de bien-être le plus bas en cas de conflit distributif

L'égalitarisme parétien faible

- L'EPFa respecte les axiomes suivants :
 - Principe de Pareto
 - Principe de continuité
 - Principe de Pigou-Dalton
- L'EPFa peut également respecter le principe de séparabilité
- L'EPFa peut prendre des formes multiples
 - Ex : Combinaison du critère du leximin avec un critère d'utilité moyenne
 - $x > y \operatorname{ssi} f(\min_{i} \{u_{i}(x)\}; \hat{u}(x)) > f(\min_{i} \{u_{i}(y)\}; \hat{u}(y))$

Equally Distributed Equivalent (EDE)

- L'importance de l'idéal d'égalité dans une évaluation morale peut être mesurée au travers de la notion d'EDE
- Définition: l'EDE d'une alternative x correspond au niveau de bien-être tel que si tous les membres de la population avait ce niveau, il y aurait indifférence sociale entre une alternative x' ainsi définie et l'alternative x
 - Ex : soit une alternative x = (15, 5). Si x = x' avec x' = (7, 7), alors EDE(x) = 7
- L'idéal de l'égalité importe dans l'évaluation sociale dès lors que l'EDE d'une alternative est inférieure au bienêtre moyen correspondant
- L'égalitarisme est fort dès lors que $EDE(x) = min_i\{u_i(x)\}$

3. Le prioritarisme

- Selon Derek Parfit, la plupart des préférences individuelles et sociales pour des distributions (relativement) égalitaires ne reposent pas sur l'idéal de l'égalité
- Notion de priorité : l'importance morale du bien-être d'un individu est d'autant plus élevée que le bien-être de cet individu est faible
- Corolaire: la contribution d'un bénéfice au bien-être total est d'autant plus élevée que ce bénéfice est reçu par un individu dont le bien-être est faible
- Le prioritarisme selon Parfit favorise une distribution égalitaire du bien-être mais seul le niveau absolu du bien-être individuel est moralement significatif

- Du point de vue prioritariste, les inégalités ne sont pas en elles-mêmes une mauvaise chose...
- ... seul importe de faire bénéficier en priorité les individus dont le bien-être est faible dans l'absolu
- Le prioritarisme peut s'accompagner d'un critère sufficientiste: les individus dont le niveau de bien-être est en-dessous d'un certain seuil ont une priorité (absolue ou non)
- Le critère sufficientiste peut s'interpréter en termes de de droit et d'opportunité (contraire au welfarisme)

- Il existe différentes formes de prioritarismes qui se distinguent par les axiomes sousjacents mais toutes satisfont le principe de Pareto, le principe de Pigou-Dalton et le principe de séparabilité
- Prioritarisme strict :
 - Principe du leximin
- Prioritarisme modéré restreint :
 - Critère sufficientiste
- Prioritarisme modéré non restreint :
 - Principe de continuité

- Le prioritarisme strict est identique à l'EPFo au niveau des axiomes ; la différence se situe au niveau de la justification du principe du leximin
- Le prioritarisme modéré non-restreint prend la forme additive suivante :

$$U(x) = \sum_{i} v(u_{i}(x))$$
 avec $v' > 0$ et $v'' < 0$

- La fonction v(.) détermine la valeur morale d'un bénéfice pour chaque individu en fonction de son niveau de bien-être
- On peut également calculer l'EDE d'une fonction de bien-être prioritariste : EDE est d'autant plus faible que v est concave

4. Egalitarisme, prioritarisme et incertitude

- L'évaluation des alternatives sociales se fait la plupart du temps dans un contexte d'incertitude
- Une politique publique consiste en effet à choisir un prospect selon les dimensions suivantes :
 - Personnes
 - Etats de nature
 - Temps
 - → Si l'on ignore le temps, une politique publique s'apparente ainsi à un prospect matriciel

- L'évaluation des alternatives sociales du point de vue de l'égalité et de la priorité peut alors se faire de deux manières :
 - Ex ante : les considérations d'égalité et de priorité sont appliquées au bien-être espéré des personnes (au travers des états de nature)
 - Ex post : les considérations d'égalité et de priorité sont appliquées au bien-être final des personnes (au sein de chaque état de nature)
- D'un point de vue utilitariste, les deux évaluations convergent (cf. séance 1)...
- ... mais elles ne convergent pas d'un point de vue prioritariste et égalitariste!

Le prioritarisme ex ante

• Le prioritarisme *ex ante* maximise la somme des valeurs morales des utilités espérées :

$$x > y \operatorname{ssi} \sum_{i} v[\operatorname{Eu}_{i}(x)] > \sum_{i} v[\operatorname{Eu}_{i}(y)]$$

- Cette forme de prioritarisme ne respecte pas :
 - Le principe d'indépendance par rapport aux états de nature
 - Le principe de dominance stochastique

	Prospect x			Prospect y		
	s1	s2	Eu	s1	s2	Eu
Ann	80	50	65	90	50	70
Bob	20	50	35	10	50	30

	Prospect x'			Prospect y'		
	s1	s2	Eu	s1	s2	Eu
Ann	80	10	45	90	10	50
Bob	20	200	110	10	200	105

- Principe d'indépendance implique que x > y ssi x' > y'...
- ... or, ici $\sum_i v[Eu_i(x)] > \sum_i v[Eu_i(y)]$ mais $\sum_i v[Eu_i(y')] > \sum_i v[Eu_i(x')]$

Le prioritarisme ex post

 Le prioritarisme ex post maximise l'espérance de la somme des valeurs morales des utilités finales

$$x > y \operatorname{ssi} \sum_{s} p(s) \sum_{i} v(u_i(x;s)) > \sum_{s} p(s) \sum_{i} v(u_i(y;s))$$

- Le prioritarisme ex post agrège donc les valeurs morales état par état au travers des personnes, puis agrège la somme des valeurs morales au travers des états
- Violation du principe de Pareto ex ante et du principe de Pigou-Dalton ex ante

	Prospect x			Prospect y		
	s1	s2	Eu	s1	s2	Eu
Ann	90	10	50	50-ε	50-ε	50-ε
Bob	10	90	50	50-ε	50-ε	50-ε

• Si ε est suffisamment petit, alors

$$\sum_{s} p(s) \sum_{i} v(u_i(y;s)) > \sum_{s} p(s) \sum_{i} v(u_i(x;s))$$

 Cependant, selon le principe de Pareto ex ante, on doit avoir x > y

Egalitarisme et incertitude

- L'égalitarisme appliqué aux prospects peut prendre de multiples formes
 - Egalitarisme ex post : les inégalités au niveau des utilités finales sont mauvaises sur le plan éthique
 - Egalitarisme ex ante : les inégalités au des utilités espérées sont mauvaises sur le plan éthique
- Une combinaison des deux versions est envisageable et à le mérite de permettre la distinction entre arbitrages intra- et interpersonnels

		S1	S2	Eu
Intervention	Ann	6	6	6
	Bob	6	6	6
Pas d'ntervention (intrapersonnel)	Ann	7+ε	5	6+ε/2
	Bob	6	6	6
Pas d'intervention (interpersonnel)	Ann	7+ε	6	6,5+ε/2
	Bob	6	5	5,5

- Cas intrapersonnel : Pas d'intervention > Intervention (?)
- Cas interpersonnel: Intervention > Pas d'intervention (?)
- Prioritarisme ex post et de nombreuses formes d'égalitarismes ne peuvent pas distinguer le cas intrapersonnel du cas interpersonnel